

faire disparaître ma vignette. Et je m'exécute. Mgr Bruchési a bien voulu condescendre à m'expliquer les motifs de son désir. Sa Grandeur craint que ma revue, reçue dans les familles, ne tombe entre les mains des jeunes gens ou des enfants. Je me suis aussitôt rendu à ces excellentes raisons de Sa Grandeur.

Mais là se bornent les promesses que j'ai faites à Mgr Bruchési.

Quant à garder le silence sur les méfaits de certains prêtres ou sur l'attitude du clergé en général, je me réserve de distinguer s'il est ou non, selon les circonstances, d'utilité publique de parler et d'exprimer une opinion sur ses agissements. Je veux garder mon droit de journaliste de défendre la liberté des citoyens, de venger la morale outragée, de dénoncer les corrupteurs de toute espèce, ceux qui s'emploient dans des marchés véreux en temps d'élection ou ceux qui ravissent l'innocence des enfants, jettent le trouble ou le déshonneur dans les familles, terrorisent les âmes simples, en un mot tous les ennemis de la société, quelque costume qu'ils portent, de quelque dignité dont ils soient revêtus, prêtres, juges, ministres ou gouverneurs !

Voilà.

Mgr Bruchési me pardonnera ou m'excusera d'avoir porté ce débat devant le tribunal de la conscience publique, en songeant que ses déclarations de jeudi dernier, faites devant toute la population de St-Jérôme réunie, informée déjà que Sa Grandeur m'avait mandé, la veille, au presbytère, me forçaient de donner ces éclaircissements dans les colonnes de *l'Egalité*.

Une mauvaise impression était restée dans le public ; quelques-uns même de mes amis me regardaient de travers, tandis que d'autres, des ennemis, ne me regardaient plus du tout. Mon intérêt, la tranquillité et l'honneur de ma famille, tout me faisait un devoir de parler, de tirer au clair la situation. Je n'ai pas été guidé par d'autres motifs, et je prétends qu'ils sont suffisants pour justifier mon indiscretion.

Et si, maintenant, Sa Grandeur déplore la publicité donnée à certaines parties saillantes

de notre entrevue, il me reste à lui exprimer tous les regrets que j'en éprouve, tout en lui affirmant que, dans une circonstance semblable, je n'hésiterais point à faire la même chose.

Je place mon honneur et ma sincérité au-dessus de tout, au-dessus de mes intérêts mêmes.

WILFRID GASCON.

## L'action des évêques au Conseil de l'Instruction publique

Au cours de l'audience que Mgr Bruchési nous a fait l'honneur de nous donner, nous avons touché au vote donné au conseil de l'Instruction publique sur la proposition de M. Masson, tendant à mettre toutes les écoles de la province sous le contrôle de l'inspection officielle. A première vue, l'opposition des évêques à cette mesure paraissait condamnable ; mais nous avouons qu'après avoir entendu Mgr Bruchési nous expliquer les motifs de cette opposition, nous trouvons, jusqu'à un certain point, l'attitude des évêques sur cette question parfaitement justifiée.

Le gouvernement n'a le droit de faire visiter que les écoles publiques. Il n'a pas, jusqu'à nouvel ordre, à s'ingérer dans les affaires des écoles indépendantes. La légère subvention qu'il accorde à ces institutions comme une aide, un encouragement, ne lui donne pas le droit absolu de soumettre ces maisons au contrôle de l'Etat. S'il n'est pas satisfait, il a le loisir de retirer son allocation, mais pas plus. Et Mgr Bruchési nous l'a dit : « Que le gouvernement garde plutôt son argent, s'il le veut, et nous ne nous apercevrons pas que sa maigre subvention nous manque. » Cependant ce n'est point ce que nous désirons, nous. Un gouvernement a le devoir d'encourager l'instruction, les beaux arts. Et, de même qu'on le trouve bien avisé d'accorder des secours aux conservatoires, aux bibliothèques publiques, aux théâtres, aux musées, de même aussi, doit-il aider généreusement les établissements d'éducation reconnus d'utilité publique.